

Conseil Municipal du 9 septembre 2019

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

Restauration du chœur et des retables de l'Eglise Notre Dame : La remise des plis est fixée au jeudi 12 septembre prochain à 12h00. Nous espérons pouvoir débiter les travaux d'ici la fin de l'année.

Aménagement du bourg, mise aux normes et embellissement : La partie aménagements paysagers réalisés par l'entreprise GOGÉ a débuté depuis une petite semaine. Les travaux de voirie qui seront réalisés par l'entreprise Eurovia débiteront pour leur part mi-octobre au plus tard. Suite à une demande de la Commune, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement a rendu ses perspectives d'évolution en matière de fleurissement du centre-bourg pour la partie Sud. Afin d'améliorer et de simplifier l'entretien, des aménagements sont à prévoir d'ici la fin de l'année.

Lotissement du Petit Bois : L'aménagement de la placette du lotissement du Petit Bois doit débiter prochainement. Il devrait être achevé d'ici la fin de l'année.

Cabinet infirmier et salle communale : Les travaux avancent selon le planning. Les travaux d'implantation de l'assainissement devraient intervenir rapidement. Le cabinet infirmier devrait être opérationnel et mis en service pour le 1^{er} janvier 2020.

Bibliothèque : Le Conseil Municipal valide le dépôt d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Finistère pour la réinformatisation et la mise en place d'outils multimédias à la bibliothèque. Cette acquisition pourrait être subventionnée à hauteur de 75 %.

Site Internet : Un nouveau site Internet de la Commune sera mis en ligne au 1^{er} janvier 2020.

Éclairage public : Afin de réduire l'impact négatif sur l'environnement par la réduction des nuisances lumineuses pour les riverains, la faune et la flore mais également afin de réduire le coût de l'éclairage public pour la collectivité, le Conseil Municipal valide une proposition de réduction de l'amplitude horaire d'allumage de l'éclairage public. Dorénavant, le matin les lampadaires s'allumeront à 7h00 (*au lieu de 6h30*) et s'éteindront à 22h00 (*au lieu de 23h00*). Seul l'axe principal de la *rue Notre Dame – Rue de l'Ancienne Forge* s'éteindra à minuit les vendredi, samedi et dimanche.

Projet d'acquisition d'un délaissé communal : N'ayant aucun intérêt à conserver cette parcelle, le Conseil Municipal valide la vente d'un délaissé communal de 177 m², situé à l'arrière de la *rue des Tilleuls*, au prix de 1 200,00 €. Les frais éventuels de bornage et les frais afférents à la vente seront supportés par l'acquéreur.

Projet de boîte à livres : Faisant suite à des propositions d'administrés bodilisiens, il a été décidé, en accord avec la Bibliothèque municipale de créer une boîte à livres qui trouvera prochainement sa place sous l'abri devant la Mairie.

Dénomination et numérotation des habitations : Les élus du Conseil Municipal décident de réaliser ce diagnostic de dénomination et numérotation de l'ensemble des habitations en interne. Ils travailleront par groupe de travail pour mener à bien cette mission avant la fin du mandat municipal, et qui d'un point de vue réglementaire doit être réalisée pour 2021 au plus tard.

AFFAIRES COURANTES

Ressources humaines – Assistant de prévention : La Commune décide de nommer comme assistant de prévention pour la collectivité, M. David MORVAN, animateur communal. Le conseil Municipal décide donc de créer la fonction d'assistant de prévention au sein de la collectivité.

L'école super équipée en tablettes, tableaux numériques et ordinateurs : L'école a acquis pour 14 000 € TTC de matériel informatique, financé en partie par la commune et par le Rectorat. Les élèves auront des tablettes à leur disposition. Chaque classe sera équipée de vidéoprojecteurs et tableaux numériques. La rentrée scolaire s'est déroulée lundi 2 septembre, avec 112 élèves inscrits à l'école Notre-Dame.

Distribution du Keleier : Afin de ne pas pénaliser les foyers qui contribuent déjà au développement durable et au gaspillage de papiers avec les étiquettes « *Stop Pub* » apposées sur leur boîte aux lettres, et qui ne reçoivent pas à ce jour le Keleier par la Poste, le Conseil Municipal décide de modifier la distribution du Keleier et de revoir le contrat de livraison avec la Poste afin que l'ensemble des foyers bodilisiens reçoivent dorénavant le Keleier par voie postale.

Faits divers : Afin de donner suite à la rave party du 8 juillet 2018 et au dépôt de plainte pour trouble à la tranquillité d'autrui par agressions sonores qui s'en était suivi, la commune est convoquée au Tribunal de Grande Instance de Brest le 31 janvier 2020. Conseils pris auprès de notre service juridique, nous allons nous porter partie civile et réclamer des dommages et intérêts pour trouble à l'ordre public.

Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques : M. le Maire rappelle pour information que la participation de la collectivité aux frais de fonctionnement des écoles publiques des communes voisines pour l'année scolaire 2018 – 2019 porte sur 39 enfants pour un coût total de 28 402,49 €.

Motions de soutien : Le Conseil Municipal adopte 2 motions de soutien.

La première motion concerne la **réorganisation du réseau des finances publiques** (DGFiP). La réforme de la DGFiP laisse entrevoir la disparition des trésoreries actuelles, remplacées par deux nouvelles structures : les services de gestion comptable et les conseillers de collectivités locales. Parallèlement, seraient créés des accueils de proximité pour recevoir les citoyens. Le tout, avec un nombre d'agents moindre. Cette restructuration de l'administration fiscale ne doit en aucun cas s'apparenter à une réforme en trompe l'œil, avec en toile de fond l'objectif de réduire le nombre d'agents et l'obsession du tout-numérique. Les communes rurales, leurs Mairies et leurs habitants ont avant tout besoin de proximité et d'interlocuteurs disponibles et compétents.

La deuxième motion de soutien est portée par la FDSEA29 concernant **les dégâts par l'espèce protégée Choucas des tours**. Au cours des dernières années, les dégâts sur cultures occasionnés par l'espèce Choucas des Tours ont augmenté de façon exponentielle dans le Finistère. Sans prédateur, ces oiseaux, protégés par arrêté ministériel du 29 octobre 2009, font des ravages dans les champs et mettent en péril la rentabilité économique des exploitations agricoles. De plus, en obstruant les conduits de cheminée, leurs nids sont susceptibles de provoquer des risques d'incendie ou d'intoxication au monoxyde de carbone. Par conséquent, cela représente un risque pour la sécurité des habitants. Le Conseil Municipal exige qu'une étude de la population de Choucas de Tours soit réalisée dans le Département du Finistère dans les moindres délais, demande que, sans attendre les résultats de cet observatoire, l'espèce devienne d'ores et déjà chassable pour une durée de 2 ans afin de pouvoir réguler sa population exponentielle, demande que les dégâts sur culture causés par les Choucas des Tours, espèce protégée par décision de l'Etat, soient légalement indemnisés par l'Etat.

Rapport d'activité annuel du SDIS 29 : Il est disponible pour consultation en Mairie. Une version informatisée de cette publication peut également être consultée depuis le site Internet à l'adresse : www.sdis.fr.

Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère : Le Conseil Municipal entérine les nouveaux statuts modifiés du SDEF.

Rapport d'activité annuel du SDEF : Il est disponible pour consultation en Mairie. Une version informatisée de ce rapport est téléchargeable sur le site Internet du SDEF : www.sdef.fr.

MANIFESTATIONS

Programmation d'une journée citoyenne : Les élus du Conseil Municipal proposent aux bodilisiens une initiative portée sur la base du bénévolat dans le cadre d'une journée dite citoyenne afin d'entretenir le cimetière à l'approche de la Toussaint. Les dernières journées de ce type organisées se sont passées dans une bonne ambiance et les bénévoles ont répondu présent. Plutôt que de traiter chimiquement le cimetière, comme c'est le cas chaque année, nous pourrions nous retrouver, lors d'un moment convivial, pour le désherber manuellement.

Cuisine en Fête : La manifestation « *Cuisine en Fête* » est renouvelée cette année et se déroulera le vendredi 11 octobre à la salle Multifonctions. Venez découvrir les petits plats concoctés par des professionnels et producteurs locaux mais également par des bénévoles qui souhaitent faire découvrir leur passion, pour le bonheur des papilles gustatives de petits et grands. Cette manifestation est gratuite et ouverte à tous les bodilisiens et leurs amis. Elle se veut être un moment convivial de rencontres et d'échanges mais également de dégustation de bons petits plats, viande, fromage, vins, ... Parallèlement, il est envisagé d'organiser un concours de cuisine pour les enfants sur le thème du gâteau au chocolat.

Bilan de la saison estivale en terme de manifestations : Mme Noëlle LE GOFF, Adjointe au Maire fait un point sur les manifestations estivales qui se sont tenues. Tout d'abord, le salon de peinture des 3 Hermines qui s'est tenu du 14 au 18 août 2019 a connu une fréquentation équivalente aux années passées avec 1 133 passages. L'invité d'honneur était Alexis LE BORGNE, complété de 14 artistes. Ensuite les guides point I à l'église. Lauriane PENCREACH, Maëva HELARD et Jade CABON ont réalisé un travail intéressant. Elles ont été très rigoureuses et impliquées dans leurs tâches.

Journée du Patrimoine : Dans le cadre des journées du patrimoine, un concert du groupe « *Duo Arrin* » (*musique classique d'inspiration celtique*) et intitulé « *Une heure de douceur dans un monde de bruit* » se tiendra le dimanche 22 septembre à 17h00 en l'église Notre Dame. Participation libre.

Téléthon : Elle se tiendra le vendredi 6 décembre 2019 à la salle Multifonctions. Une nouvelle fois, les élus, le personnel communal, l'école Notre Dame et quelques associations communales se joindront à la soirée pour que chaque participant passe un agréable moment. La soirée tiendra au profit du Téléthon.

CCPL

Cours de musique : Sous l'égide de la CCPL, des cours de musique vont être dispensés par l'association « *Vivre le Monde* » tous les mardis à la Maison Pour Tous. Elle propose de l'éveil musical pour les 6 – 9 ans de 17h30 à 18h15, des percussions afro pour les 10 – 15 ans de 18h30 à 19h30 et de la samba reggae pour les adultes dès 16 ans de 20h00 à 21h30. Les frais d'inscription sont pris en charge partiellement par la CCPL pour ses habitants.

Halte-garderie « 1000 pattes » à BODILIS : La Halte-Garderie itinérante est un service de garde occasionnelle, un lieu agréé pour les enfants de 3 mois à 6 ans, utilisé par les parents mais aussi par les assistantes maternelles. Le Pôle Enfance de Bodilis accueille la halte-garderie et les enfants tous les jeudis de 8h30 à 17h30, selon les besoins. Les enfants sont accueillis à la demi-heure, à l'heure, à la demi-journée ou à la journée. Diverses activités d'éveil sont proposées aux enfants selon leur âge : peinture, dessin, jeux d'eau et de graines, puzzles, sensibilisation aux livres, comptines, chants, musique, ... Des temps forts sont organisés tout le long de l'année.

Agenda

<u>22 septembre 2019</u>	Journée du Patrimoine – Concert « <i>Duo Arrin</i> » à l'église Notre Dame à 17h00.
<u>7 octobre 2019</u>	Conseil Municipal à 19h30.
<u>11 octobre 2019</u>	Opération « <i>Cuisine en Fête</i> ».
<u>12 octobre 2019</u>	Opération « <i>Le Jour de la Nuit</i> ».
<u>4 novembre 2019</u>	Conseil Municipal à 19h00.
<u>2 décembre 2019</u>	Conseil Municipal à 19h00.
<u>6 décembre 2019</u>	Soirée récréative dans le cadre du Téléthon.